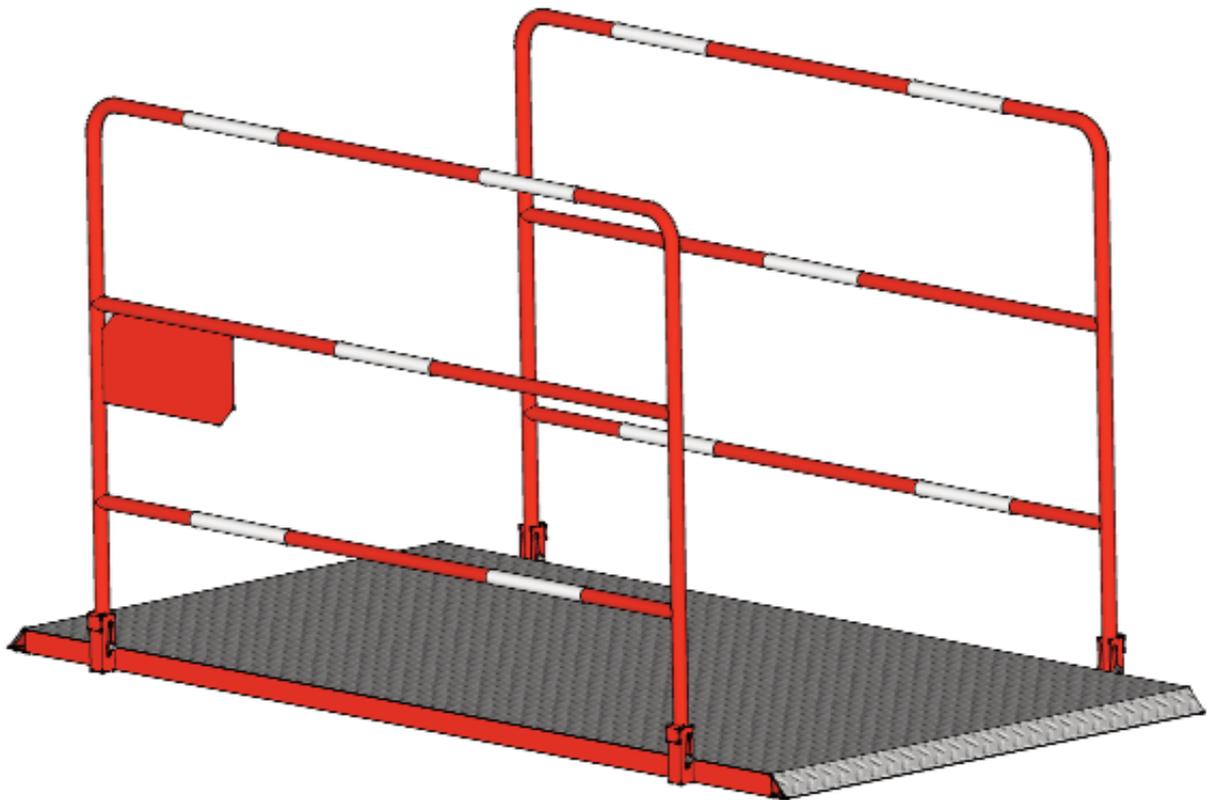




SAINT-DENIS  
MATÉRIEL  
POUR LE  
BÂTIMENT

# PLATEFORME TP



## Sommaire

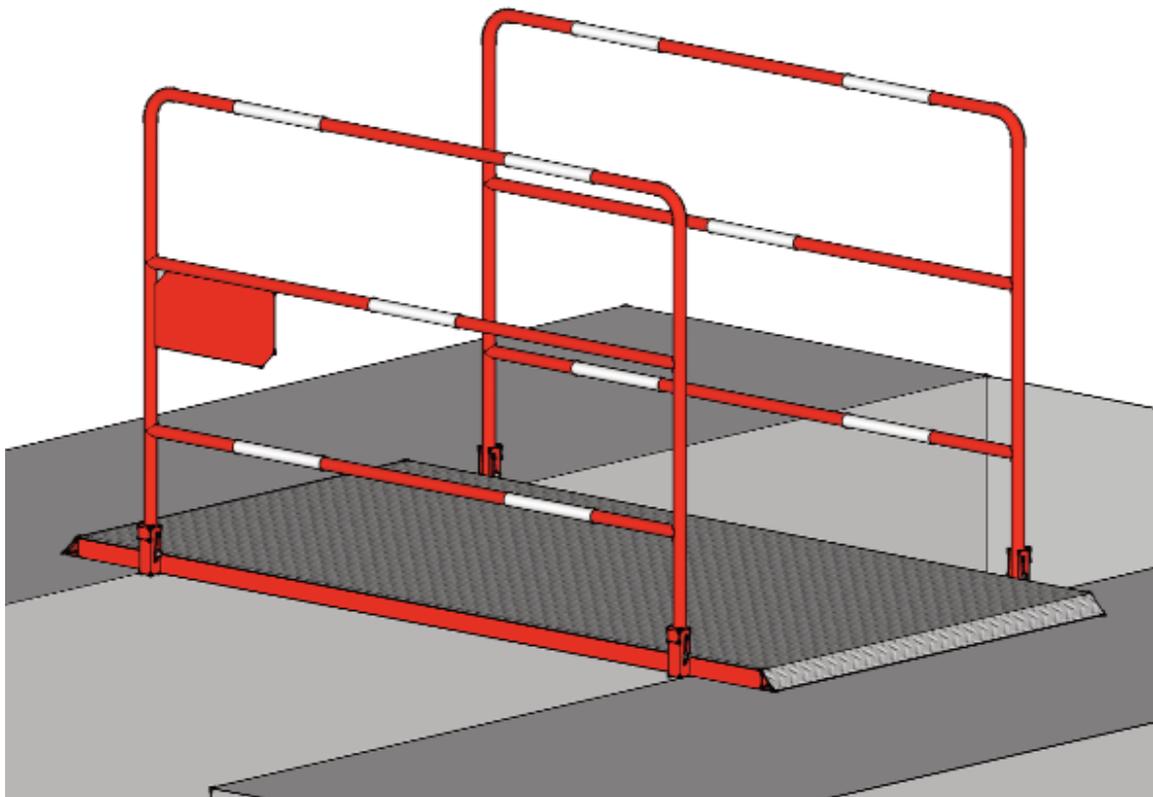
- 1) Caractéristiques techniques
- 2) Cas d'emploi et mise en place
- 3) Consignes de sécurité
- 4) Attestation de conformité

## 1) Caractéristiques techniques

Dimensions plateforme	Ouverte
	Pliée
Longueur hors tout / mm	1970
Largeur hors tout / mm	1070
Hauteur hors tout / mm	1030 / 120
Largeur intérieure / mm	1000
Hauteur du garde corps depuis la plateforme / mm	1000
Poids total en kg	34
Classe de charge en kg/m <sup>2</sup>	200
Charge maximale d'utilisation (en Kg) uniformément répartie sur une portée de 1,50 m	400

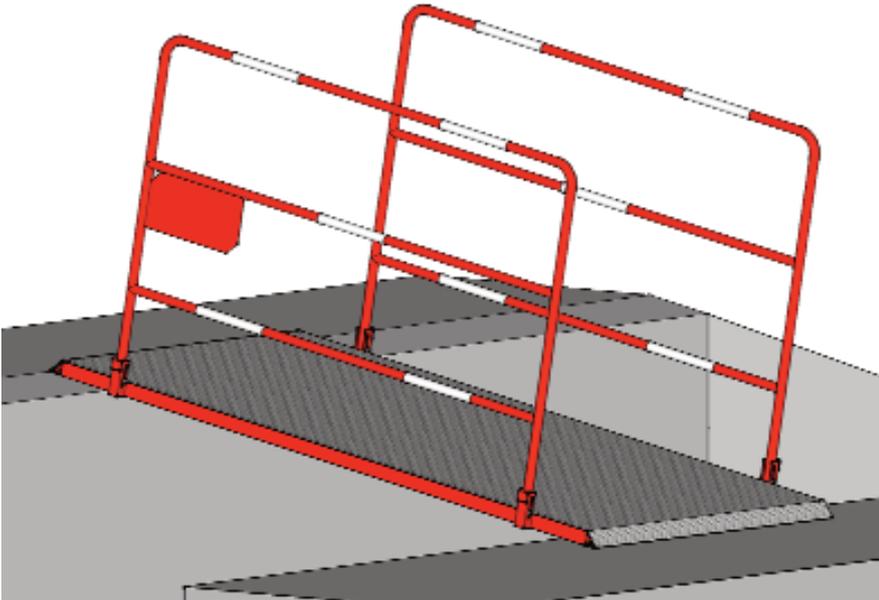
## 2) Cas d'emploi et mise en place

L'utilisation des plateformes TP est destinée au franchissement de tranchées d'une largeur minimum de 40 cm (Art 76 du décret du 08/01/1965) et jusqu'à 1,50 m maximum.



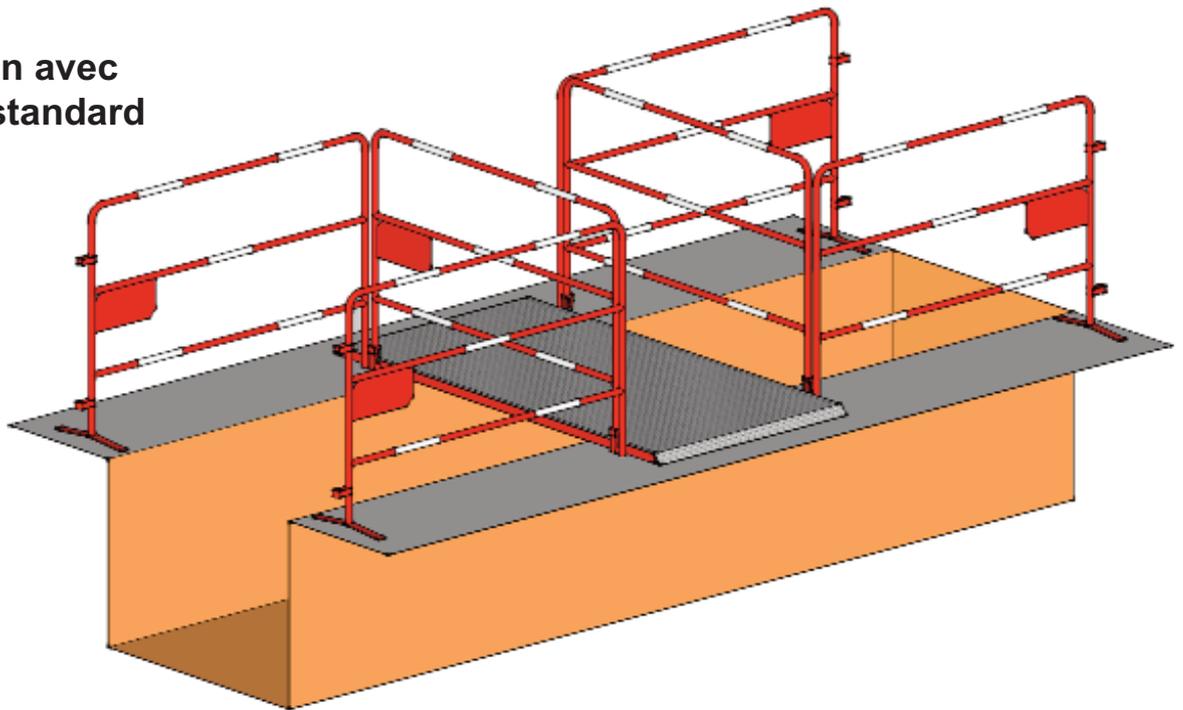
Utilisation standard en franchissement simple

### Utilisation avec inclinaison maximum de 8%



Dans certain cas, la plateforme TP peut être utilisée avec une pente d'inclinaison de 8 % maximum (soit 16 cm sur 2 m). Au delà il devient difficile de pousser une charge (ex. brouette de béton). Prévoir également un moyen de fixation afin d'éviter tout mouvement de la plateforme lors de son utilisation.

### Utilisation avec barrières standard



## 3) Consignes de sécurité

- La distance entre les 2 points d'appui de la plateforme ne doit pas excéder 1,50 m maximum.
- Ne jamais dépasser la charge maximum d'exploitation de la plateforme TP.
- Vérifier périodiquement l'état général de la plateforme. Tout élément constitutif tordu ou présentant un risque de rupture, doit être remplacé auquel cas la plateforme doit être retirée.
- Ne pas utiliser la plateforme pour la circulation d'engins ayant un poids supérieur à la charge maximum d'exploitation.
- La plateforme doit être mise en place de manière à ne générer aucun risque de basculement ou de renversement lors de son utilisation.
- L'espace de circulation de la plateforme ne doit jamais être encombré.
- Nettoyer régulièrement le revêtement antidérapant afin d'éviter tout risque de glissade.

# **ATTESTATION DE CONFORMITÉ**

**Le fabricant ALTRAD SAINT DENIS  
42750 Saint Denis de Cabanne - France  
certifie que le produit désigné ci-après :**

## **PLATEFORME TP**

est conforme aux exigences de la norme :  
NF P 98-470 (balisage des obstacles et dangers temporaires).  
Classe de charge des plateformes TP : **200 kg/m<sup>2</sup>**.  
(conformément à la norme NF EN 12811-1 chapitre 6.1.3  
selon rapport d'essai du 03/09/2010).

Saint Denis de Cabanne, 02/2017  
G. PERRIER - Responsable de site



**ALTRAD SAINT DENIS**  
42750 Saint Denis de Cabanne - France  
tél (33) 04 77 44 24 77 - Fax (33) 04 77 60 29 34  
site web : [www.altrad-saint-denis.fr](http://www.altrad-saint-denis.fr) - e-mail : [asd@altrad.com](mailto:asd@altrad.com)